

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES



N° de dossier : LOCH-13150725-P

Date de visite : 25/07/2025

Bien objet de la mission

Adresse : **31, rue de l'Eglise - 29190 BRASPARTS**
 Type de bien : **Habitation (maison individuelle)**
 Référence cadastrale : **AH 36-37-306**

Nombre de niveau(x) : **3**
 Nombre de sous-sol : **1**
 Année de construction : **1936**

Surface de référence

66.73 m²

Etat parasitaire

Nous avons constaté la présence de traces d'insectes à larves xylophages et de champignons lignivores.

Rapport de repérage amiante vente

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

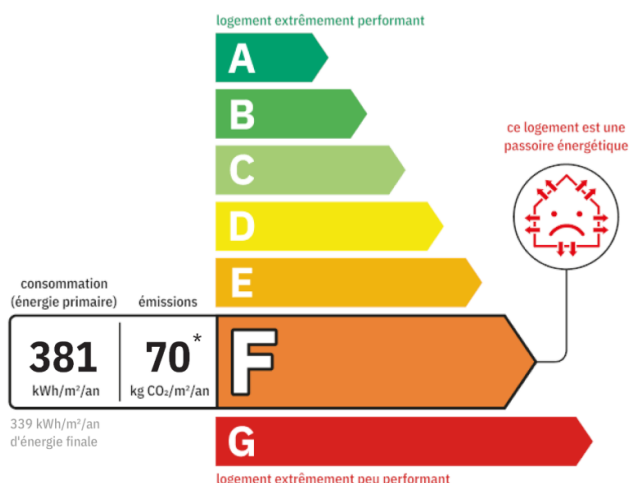
C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au-dessus du seuil réglementaire. Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3).

D.P.E. (Diagnosics de performance énergétique)

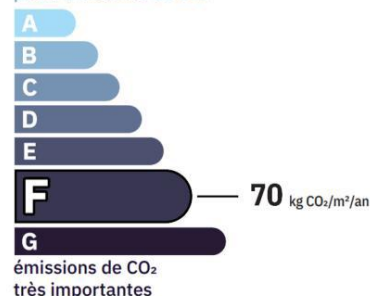
Consommation conventionnelle : F : 381 kWh EP/m².an

Estimation des émissions de gaz à effet de serre : F : 70 kg CO₂/m².an



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Certificat électricité

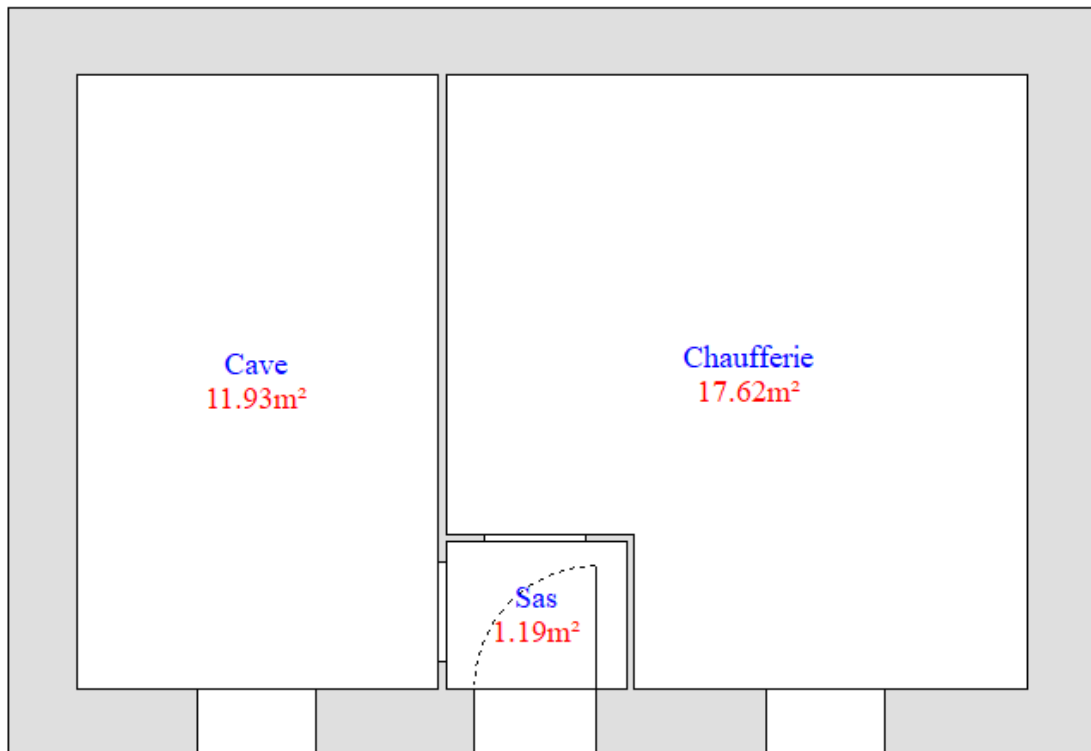
L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

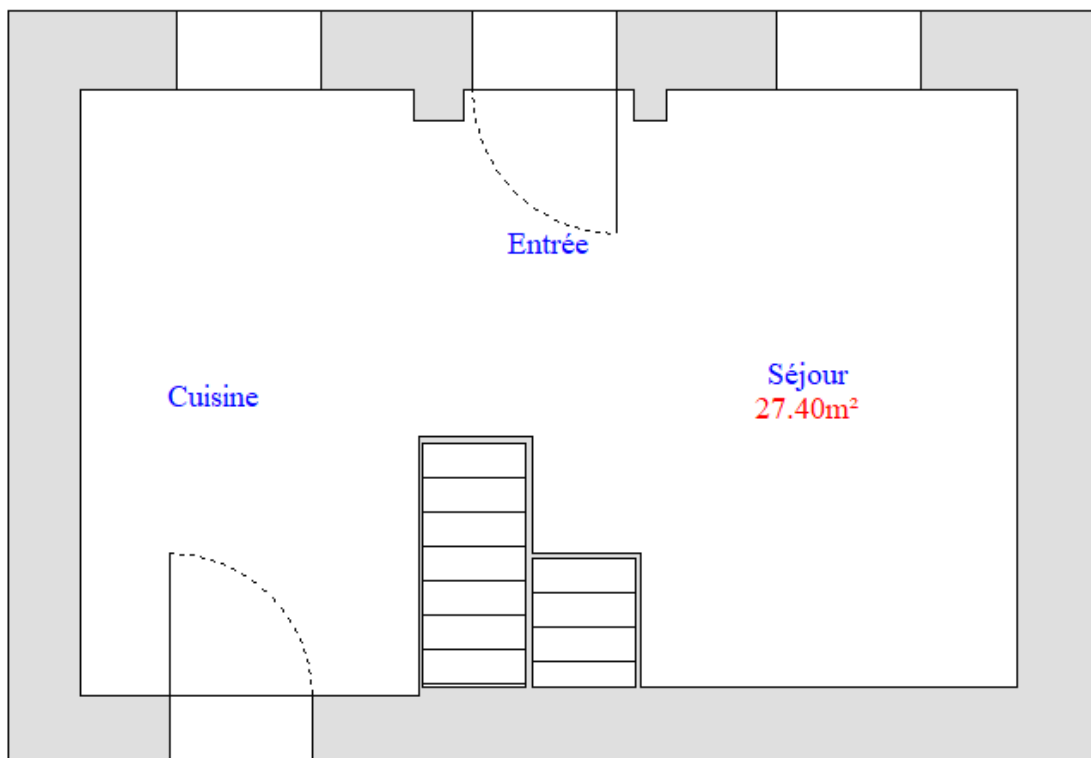
Distribution des pièces

Non contractuel. Document ne pouvant se substituer à un certificat de mesurage

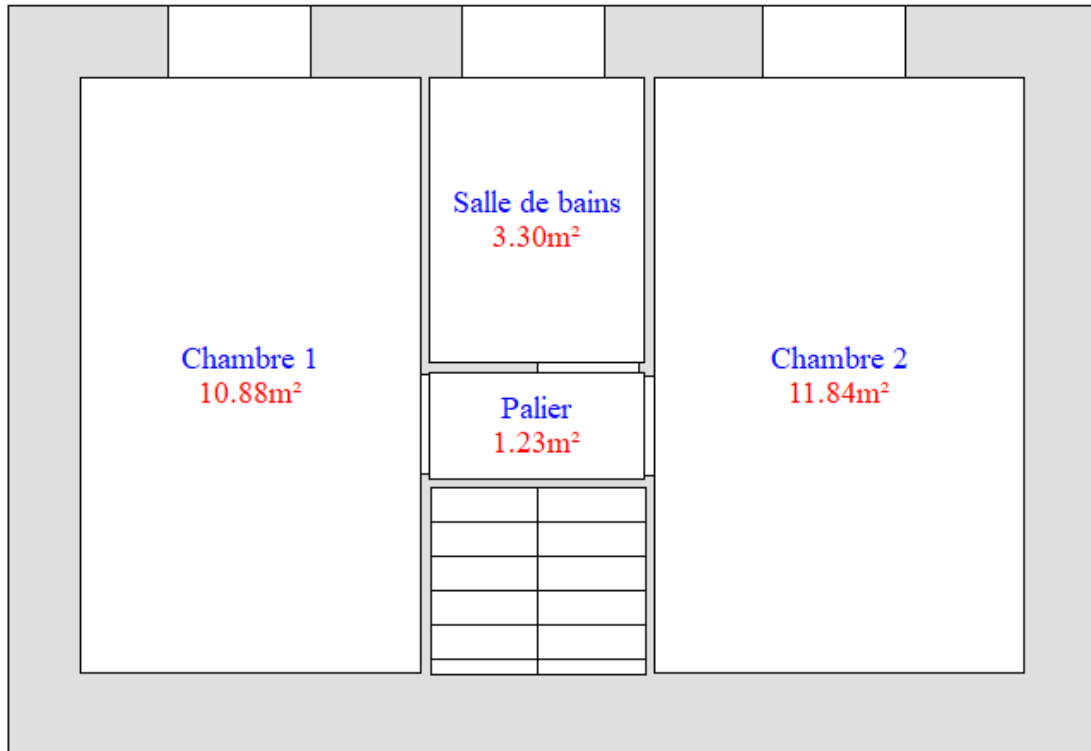
Sous-sol



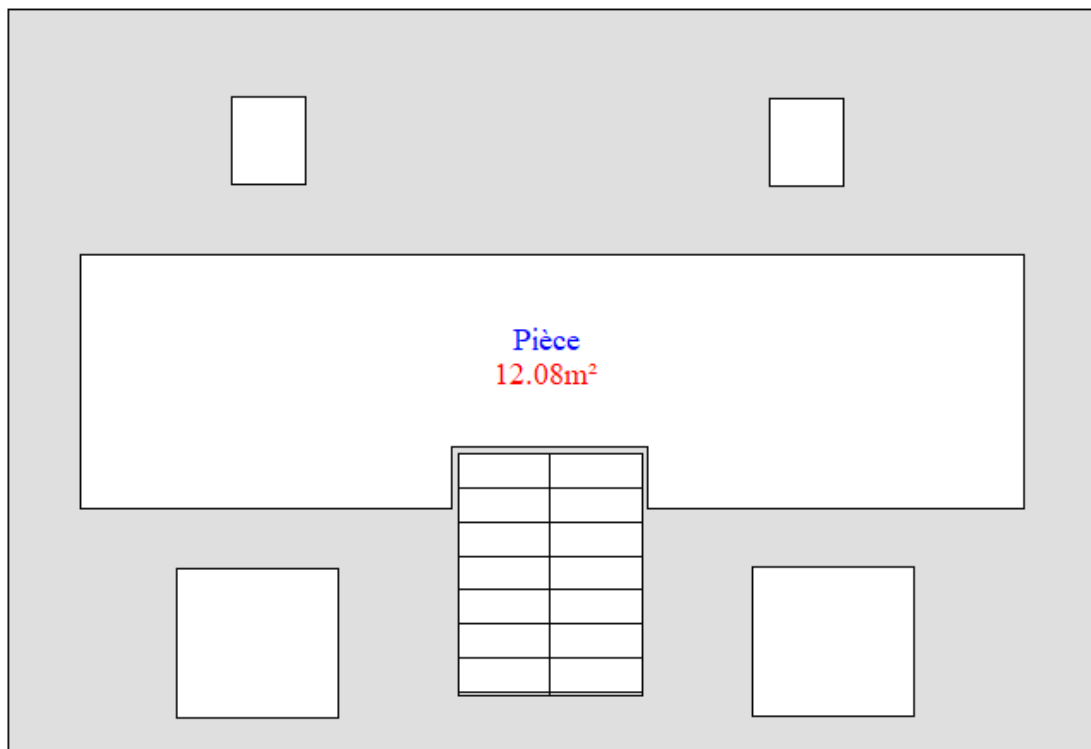
Rez de chaussée



1^{er} étage



2^{ème} étage





Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI1241 Version 011

Je soussigné, Olivier Perez, Président d'I.Cert, atteste que :

Monsieur HUITRIC Yann

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 18/11/2024 - Date d'expiration : 17/11/2031
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 07/03/2025 - Date d'expiration : 19/12/2031
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 20/12/2024 - Date d'expiration : 19/12/2031
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 20/12/2024 - Date d'expiration : 19/12/2031
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 18/11/2024 - Date d'expiration : 17/11/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 18/11/2024 - Date d'expiration : 17/11/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 21/12/2024 - Date d'expiration : 20/12/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 07/03/2025.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-26-1 du code de la construction et de l'habitation
(3) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

ATLANT'EX DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Yann HUITRIC
14 RUE MIQUEL
29720 PLONEOUR LANVERN

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro 617192374, qui a pris effet le 21/01/2021.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnosticur immobilier

Constat de Risque d'exposition au plomb (CREP)

Etat de l'installation intérieure de gaz

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Etat des risques naturels miniers et technologiques (ERNMT)

Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante

Information sur la présence d'un risque de présence de mérules

Autres diagnostics

Radon

Loi Carrez

Loi Boutin

État parasitaire (vrillettes, lyctus, etc)

Diagnostic Technique Amiante (DTA)

Contrôle visuel amiante – Diagnostic amiante avant travaux/démolition norme NF X46- 020

Contrôle visuel amiante – Diagnostic amiante après travaux norme NF X46-021

Contrôle périodique amiante norme NF X46- 020

Recherche de plomb avant travaux/avant démolition

Diagnostic plomb après travaux/après démolition - Recherche de plomb après travaux/après démolition Pathologie du bois de la construction.

Audit énergétique des immeubles en monopropriété étiquetés E, F ou G réalisé en complément du DPE dans le cadre de la Loi N°2021-1114 du 22 Août 2021 et textes subséquents.

La présente attestation est valable du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

ATLANT'EX DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

14, rue Miquel – 29720 PLONEOUR-LANVERN

Tel : 02.98.570.570 / Mobile : 06.06.99.76.75 / atlantex@orange.fr / Site : www.atlantexdiag.fr

N°SIREN 752 368 092 / APE 7120B / S.A.R.L au capital de 7500 €

Assurance responsabilité civile professionnelle : ALLIANZ 617192374

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 03.07.2025

Pour Allianz,

Pour la Compagnie

Frédéric BACCELLI
Unité Assurances de biens et de Responsabilités

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

ATLANT'EX DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

14, rue Miquel – 29720 PLONEOUR-LANVERN

Tel : 02.98.570.570 / Mobile : 06.06.99.76.75 / atlantex@orange.fr / Site : www.atlantexdiag.fr

N°SIREN 752 368 092 / APE 7120B / S.A.R.L au capital de 7500 €

Assurance responsabilité civile professionnelle : ALLIANZ 617192374

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article R271-3 du code de la construction et de l'habitation
Dossier de diagnostic technique

Conformément à l'article R271-3 du code de la construction et de l'habitation, j'atteste sur l'honneur que la société **Atlant'Ex Diagnostics Immobiliers** est en situation régulière au regard de l'article L271-6 régissant l'établissement du dossier de diagnostic technique.

A ce titre :

- Nos techniciens ont tous été **certifiés** par **I.Cert**, organisme accrédité par le COFRAC.
- Notre Société a souscrit une **assurance** avec un **montant de garantie égal à 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance**. (Cf. *article R271-2 du code de la construction et de l'habitation*),
- Nous n'avons aucun lien de nature à porter atteinte à notre **impartialité** et à notre **indépendance** vis-à-vis des propriétaires, leurs mandataires ou toute entreprise pouvant réaliser des transactions ou des travaux sur les ouvrages objets de notre prestation.

Par ailleurs, nous disposons d'une **organisation** et de **moyens** appropriés :

- Des techniciens certifiés,
- Un pôle administratif et logistique,
- Encadrement et suivi des veilles techniques et juridiques liées aux évolutions du métier,
- Des logiciels spécialisés et respectueux des Codes et Normes en vigueur,
- Des équipements de contrôle .

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Plonéour-Lanvern, le **25/07/2025**.

Yann HUITRIC, Gérant
ATLANT'EX DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
RCS Quimper 752 368 092 (2012 B402)

